

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2020

MESURES DE SÛRETÉ À L'ENCONTRE DES AUTEURS D'INFRACTIONS TERRORISTES -
(N° 3116)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 7

présenté par

M. Meyer Habib, Mme Anthoine, M. Guy Bricout, M. Cattin, M. Lagarde, M. Masson,
Mme Meunier, M. Naegelen, Mme Poletti et M. Warsmann

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.